EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 27

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I - L'achat de fournitures
II - L'achat de services
III - L'achat de travaux

II -L'achat de services

1) Maintenance des ascenseurs de la Mairie de Clermont-Ferrand

Il convient de renouveler le marché concernant les prestations de maintenance des ascenseurs installés dans les bâtiments de la ville de Clermont-Ferrand.

Appel d'offres ouvert, en application des articles 25.I.1 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Marché ordinaire d'une durée de 3 ans, reconductible 1 fois.

Montant estimé de l'opération : 288 000 € HT sur 3 ans

2) Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien et le curage des réseaux d'assainissement, des eaux usées, pluviales, des postes de refoulement, des séparateurs à hydrocarbures, des bacs à graisses, des fontaines et inspection télévisuelle ponctuelle

Afin d'assurer une maintenance périodique et des interventions urgentes des bâtiments et de leurs réseaux, il est nécessaire de disposer d'un prestataire à même d'intervenir à tout moment.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Montant minimum : 20 000 € HT/an
Montant maximum : 50 000 € HT/an

III - L'achat de travaux

1) Accord-cadre à bons de commande pour travaux de couverture dans les bâtiments communaux

Afin de disposer de possibilités permanentes de réparation et remise en état des toitures des bâtiments communaux, il convient de disposer d'un prestataire capable d'intervenir à tout moment.
La formule de l'accord-cadre à bons de commande est la plus adaptée à cette exigence.

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Montant minimum : pas de montant
Montant maximum : 200 000 € HT/an

2) Centre aéré de Theix - Construction hangar et rénovation du bâtiment fermette

Afin de réaliser des travaux à la demande de la Direction de l'Enfance pour l'aménagement de salles d'animations, la création d'installations sanitaires et la construction de locaux de stockage, il convient de passer un marché de travaux à prix forfaitaire décomposé comme suit :

Lot 1 : Démolitions, gros-œuvre,VRD
Lot 2 : Charpente bois
Lot 3 : Couverture bac acier
Lot 4 : Menuiseries extérieures acier, serrurerie
Lot 5 : Menuiseries extérieures PVC et intérieures bois
Lot 6 : Isolation, cloisons, faux-plafonds, peinture
Lot 7 : Carrelage, faïence
Lot 8 : Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation
Lot 9 : Electricité

Procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.
Marché ordinaire en lots séparés.
Montant estimatif de l'opération : 425 000 € HT

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues, éventuellement dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appel d'offres infructueux, ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

AVENANTS

La poursuite de l'exécution de certains marchés nécessite la passation d'avenants entre les titulaires et la Ville dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

L'achat de fournitures

1) Enlèvement de graffiti et d'affichage sauvage sur l'hyper centre zone 1 et zone 2 de la commune de Clermont-Ferrand sauf Hyper-Centre Ville

Une délibération a été soumise au conseil municipal du 17 février 2016 pour le lancement d'une consultation pour l'enlèvement de graffiti et d'affichages sauvages sur la commune de Clermont-Ferrand.

Cette consultation, en cours depuis le 2 mars 2017, fusionne les deux marchés actuels :

- enlèvement de graffiti et d'affichages sauvages zone 1 hyper-centre (marché n° 13-207) arrivant à échéance le 3 juin 2017,
- enlèvement de graffiti et d'affichages sauvages sur la commune zone 2 sauf hyper-centre (marché n° 14-077) arrivant à échéance le 18 mai prochain.

Dans l'attente du nouveau marché qui devrait être notifié en juin 2017, il s'avère que les montants maximum fixés à 140 000 € HT sont insuffisants pour permettre d'assurer les prestations jusqu'à la date d'échéance des marchés en cours.

L'estimation des dépenses s'élève à 75 000 € environ toutes zones confondues jusqu'à fin mai 2017.

Compte tenu des enjeux pour le cadre de vie et en vue des prochaines périodes électorales qui vont accentuer les expressions d'opinion, il paraît nécessaire d'augmenter les montants maximum des deux marchés en cours, pour permettre d'assurer les prestations jusqu'à fin mai 2017.

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres du 27 mars, il est proposé de passer les avenants suivants :

- avenant n° 2 au marché n° 13-207 permettant de fixer le montant maximum annuel à 161 000 € HT soit une augmentation de 15 %, le montant minimum annuel étant maintenu à 35 000 € HT ;
- avenant n° 1 au marché n° 14-077 permettant de fixer le montant maximum annuel à 161 000 € HT soit une augmentation de 15 %, le montant minimum annuel étant maintenu à 35 000 € HT.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants prenant en compte ces dispositions.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 avril 2017

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN